



Le temps réel et les emplois payés à la tâche

Par **Davidx**, le **16/11/2008** à **02:43**

bonjour.rnrnje travaille pour une entreprise de diffusion publicitaire: mon activité consiste à poser des affiches sur des panneaux publicitaires placés devant les tabacs presse et sur des vitrines de commercesrnrje suis payée à la tâche (0,06 ou 0,30 ou 0,45e par affiche, selon le format).rnle souci est qu'en plus de la pose de ces affiches, on nous demande de bien nombreuses autres activité annexes non payées qui prennent un temps fou. la direction estime en effet que tout est compris dans la tâche payée...rnrn- donner un coup de chiffon sur les panneaux (c'est normalement obligatoire!)rn- le trajet (je fais personnellement de 120 à 170km pour ma tournée en très grande partie en ville, même si c'est pour un salaire de 20 ou 30 euros parfois!)rn- l'arrêt en station d'essence (j'ai un véhicule de fonction), les soucis en cas de pneu crevé ou autre, le nettoyage du véhiculern- l'administratif: réalisation de rapports, appels et réponses au téléphone (on ne travaille et n'est donc payé généralement que les lundi et jeudi mais on nous appelle souvent toute la semaine)rn- le relationnel avec le commerçant: on m'accuse par exemple de ne pas avoir signalé la fermeture définitive de plusieurs commerces, ce qui est impossible de voir dans bien des cas, les commerçants pouvant aussi fermer pour congés ou travaux, on nous demande donc de dialoguer avec les commerçants régulièrement (pour 0,30e!)rn- on doit scanner un code barre fixé sur les panneaux affichés, et, de retour chez soi, on envoie ces données via un modem RTC sur notre ligne tél (38 à 40mn de temps)rn- s'il y a eu erreur dans le scan (un code mal enregistré), on nous le signale par exemple le lendemain et nous devons rescanner ces dits-codes et les réenvoyer par modem (à nouveau 40 mn de plus)rnrntout ceci prend énormément de temps,rnrnet RIEN DANS CE TEMPS N'EST PAYE EN SUS!rnrnon ne nous compte aucun temps de pause!rnrnet c'est sans compter bien d'autres détails, dont par exemple la pluie (et si on affiche à 30km de chez soi, qu'il pleut très fort, on doit attendre dans le véhicule, et si la pluie ne cesse pas, on rentre, et tant pis, si on n'a pas affiché, ce ne sera donc pas payé), le froid (on ne peut porter de gants pour tenir des affiches, même s'il neige ou gèle), le vent (allez poser une affiche de 1m50 quand il y a un fort vent!)rnrnexemple: ce jeudi j'ai gagné 15 euros

pour 5H30 de travail!!!
A-T-ON LE DROIT DE NE PAS PRENDRE EN COMPTE LE
TEMPS REEL D'ACTIVITE D'UN EMPLOYE SOUS PRETEXTE QU'IL EST PAYE A LA
TACHE ?